

Règlement du 25^e Marché du Film Court

L'inscription au Marché est gratuite et se fait via le site d'inscription en ligne www.shortfilmdepot.com. Elle peut se faire au moment de l'inscription à l'une des compétitions ou ultérieurement.

Le Marché du Film Court de Clermont-Ferrand est organisé par l'association Sauve Qui Peut le Court Métrage (ci-après désignée « SQP ») parallèlement au Festival et a pour mission de favoriser l'activité économique et les rencontres professionnelles dans le domaine du court métrage.

Le Marché du Film Court est le lieu de rencontres et d'échanges professionnels consacré au court métrage. C'est un espace d'accueil, de promotion et de contacts unique au monde. Incontournable outil de découverte, sa vidéothèque numérique est dotée de 39 postes qui permettent la consultation en continu des nouvelles productions en provenance du monde entier.

Tous les films inscrits au Marché seront encodés et visibles à la vidéothèque du Marché et seront consultables en ligne par les seuls professionnels présents au Marché via un serveur sécurisé par un accès privé, sur une période de 6 mois.

Certaines productions seront mises en avant par origine ou par thème pour faciliter l'utilisation de la vidéothèque dans la recherche de programmes de qualité.

En 2009, le Marché du Film Court a accueilli 3 000 professionnels dont 223 ont visionné 3 762 films distincts inscrits au Marché (totalisant 17 969 consultations). 110 professionnels ont poursuivi leur visionnage en ligne à un rythme de 1200 consultations par mois.

L'inscription au Marché comprend les services suivants :

- l'intégration du film à la vidéothèque du Marché et sa prolongation en ligne réservée aux seuls utilisateurs professionnels présents pour poursuivre leurs visionnages en ligne via un serveur sécurisé pendant 6 mois.
- l'envoi aux personnes contact, après la manifestation, de la liste des professionnels ayant visionné le film (et leurs coordonnées).
- la publication de la fiche du film dans le catalogue Marché (papier et Internet) avec un résumé (français/anglais), les coordonnées des producteurs et vendeurs et l'indication de la visibilité du film à la vidéothèque.
- une accréditation gratuite pour une personne représentant le film.

1. Conditions de participation

L'inscription au 25^e Marché est accessible uniquement aux films inscrits aux compétitions nationale ou internationale du Festival du Court Métrage de Clermont-Ferrand 2010.

2. Copie Marché

Formats acceptés :

- un DVD (Pal ou NTSC), lisible sur un lecteur de salon, bien indiquer si les sous-titres sont incrustés ou accessibles via le menu du DVD.

(1 film par support avec de préférence des sous-titres anglais pour tous les films, y compris les films anglophones afin d'en faciliter la compréhension)

Attention : la qualité du DVD détermine la possibilité technique de procéder à un bon encodage du film.

- un fichier Mpeg4 AVC (codec H264), full D1 (résolution horizontale : 720 en Pal ou 640 en NTSC) débit 3Mb/s, audio AAC et sous-titres incrustés dans l'image (à nous faire parvenir sur support CD Rom ou DVD Rom)

Il est demandé de préciser l'état de finition que la copie Marché donne à voir : copie finale ou copie de travail.

3. Date limite d'inscription et de réception des copies Marché

Dans tous les cas possibles, il est fortement conseillé de joindre la copie Marché à l'envoi de la copie pour la sélection.

L'inscription au Marché ne sera validée qu'à réception de la copie Marché et de la fiche d'inscription imprimée et signée aux dates suivantes :

- 22 octobre 2009 au plus tard : pour les films inscrits en compétition internationale et disponibles dans leur version finale sous-titrée en anglais ;
- 31 octobre au plus tard : pour les films inscrits en compétition nationale et disponibles dans leur

version finale sous-titrée en anglais ;

- 13 novembre 2009 au plus tard : pour les films disponibles en copie travail uniquement ou sans sous-titres aux dates précédentes, afin de pouvoir fournir une copie Marché de qualité optimale et sous-titrée en anglais.

L'envoi est à la charge des participants. Le colis doit nous parvenir exempt de droits de douane, sinon il ne sera pas accepté.

Pour cela, l'envoi doit se faire:

par poste (bien préciser « sans valeur commerciale - usage culturel »)

ou EMS (DHL, Federal Express...) en déclarant une valeur inférieure à 15 euros ou US\$.

4. Réception tardive ou demande de nouvel encodage

Tout remplacement de la copie Marché envoyée par une nouvelle version sera traité dans la mesure du possible et conditionné à un paiement de 25 euros.

Toute réception d'une copie Marché après le 13 novembre 2009 et avant le 5 janvier 2010 sera traitée dans la mesure du possible et conditionnée à un paiement de 25 euros.

5. Renvoi des copies Marché

Les copies Marché ne sont pas renvoyées et sont conservées dans le Centre de Documentation de SQP.

6. Archivage

Depuis son origine, SQP mène une mission de sauvegarde du patrimoine des courts métrages. A cet effet, elle conserve et archive les vidéogrammes soumis au Marché. Elle pourra être amenée, pour une meilleure conservation des archives, à les transférer sur de nouveaux supports actuels ou futurs (numériques ou autres).

La participation au Marché implique l'autorisation au bénéfice de SQP, à titre gratuit, de réaliser, dans le cadre de sa mission de sauvegarde du patrimoine, la consultation libre, gratuite et individuelle des films archivés dans son Centre de Documentation et ce, pour une durée de 10 ans renouvelable par tacite reconduction.

7. Contestations et cas non prévus

Le bureau de SQP ou son représentant est chargé de régler les cas non prévus au règlement.

L'inscription au Marché implique l'acceptation sans réserve des termes du présent règlement.

Pour tout litige, seuls seront compétents les tribunaux de Clermont-Ferrand.

Contact : Roger Gonin

Sauve Qui Peut le Court Métrage

La Jetée - 6 place Michel-de-L'Hospital

63058 Clermont-Ferrand Cedex 1- FRANCE

Tel : 33 (0)473 14 73 18 Fax : 33 (0)473 92 11 93

Email : r.gonin@clermont-filmfest.com